

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/07/104

Objet : 104 - Audit énergétique projet extension du cinéma de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la proposition présentée par la société BET Babin concernant la mission d'audit énergétique des futurs locaux du cinéma de Vire Normandie dans le cadre du projet d'extension du cinéma Le Basselin,

Décide

- De signer la proposition d'honoraires « Mission d'audit énergétique des futurs locaux du Cinéma de « VIRE NORMANDIE » avec la société BET Babin domicilié au 10 rue Martin Luther King-14280 St-Contest
 - Montant des prestations : 6 375 €HT

Fait à Vire Normandie, le 7 juillet 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250716-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025
Publication : 17/07/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

